



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**VICE RECTORAT DE MAYOTTE**  
**B.P. 76**  
**97600 MAMOUDZOU**

**Adaptation scolaire et scolarisation des élèves  
en situation de handicap (ASH)**

☎ 02 69 61 27 88

📠 02 69 61 27 92

[ien.ash@ac-mayotte.fr](mailto:ien.ash@ac-mayotte.fr)

## **Enseignant-coordonnateur du dispositif expérimental d'accueil temporaire (DEAT - *Djumba la ushabaha mviya*)**

### **CONTEXTE D'EXERCICE**

#### **Environnement/Spécificité/Contraintes**

Implanté 36 rue Convalence, 97600 Mamoudzou, le dispositif expérimental d'accueil temporaire *Djumba la ushabaha mviya* (la maison de l'élan nouveau) est un service éducatif et pédagogique médico-social porté par l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP Mayotte) et fonctionnant dans le cadre d'un partenariat éducation nationale (Vice-rectorat de Mayotte) et Agence régionale de santé (ARS océan indien). Ce dispositif propose un accueil temporaire et séquentiel aux enfants en situation de handicap et sans solution dans l'attente d'une place en établissement médico-social de type IME.

L'accueil est proposé sur 5 demi-journées par semaine, matin ou après-midi en alternance, l'objectif étant de :

- permettre à l'enfant de se réinvestir ou de se maintenir dans les apprentissages
- accompagner l'enfant vers l'acquisition de compétences sociales et civiques (vivre ensemble)
- faire le lien avec les familles
- coordonner le dispositif sous l'autorité du directeur de l'ADPEP

### **DESSCRIPTIF DU POSTE**

#### **Missions**

Mis à la disposition de l'ADPEP Mayotte, l'enseignant nommé au sein du DEAT assure une double mission d'enseignement et de coordination :

##### **Enseignement**

- il assure des temps d'enseignement auprès des jeunes accueillis ;

##### **Coordination du dispositif**

- il organise :
  - l'évaluation des jeunes accueillis ;
  - l'accueil des jeunes et leur emploi du temps ;
  - le service des aides médico-psychologiques (AMP) ;
- il fait connaître le DEAT aux familles et aux différents partenaires ;
- il assure le lien avec :
  - les familles ;
  - le transporteur ;
  - l'institut médico-éducatif, la maison des personnes handicapées et l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du projet personnalisé de scolarisation (PPS)

### **PROFIL SOUHAITE**

#### **Diplômes et/ou certifications souhaités**

Professeur des écoles (ou IERM) titulaire du CAPASH option ou professeur des écoles (ou IERM) ayant une expérience réussie dans l'ASH

#### **Compétences attendues**

- montrer une bonne connaissance de l'ASH et du cadre institutionnel lié à son intervention ;
- faire preuve d'esprit d'organisation, de planification et de communication ;
- savoir travailler en autonomie et en équipe ;

- maîtriser de l'outil informatique (suite bureautique standard)
- respecter les règles de confidentialité
- être disponible, rigoureux, rapide, précis
- avoir le sens de l'écoute
- savoir analyser des situations, en rendre compte, proposer des améliorations

#### **Expériences professionnelles souhaitées**

- expérience dans le secteur médico-social

#### **CANDIDATURE**

Poste soumis à entretien :

- lettre de motivation et CV à adresser par la voie hiérarchique au vice-recteur (division de l'enseignement primaire) ;
- entretien conduit par l'inspectrice de l'éducation nationale conseillère technique ASH et un représentant de l'ADPEP.

#### **REMARQUES**

24 heures de service réparties ainsi :

- 21 h de face à face pédagogique
- 3h de coordination du dispositif

2 heures supplémentaires (HSE) allouées au titre des réunions de coordination et de synthèse